

En direct

Dans le vignoble

Quintus : un géant émerge à Saint-Émilion

Le prince Robert de Luxembourg a frappé fort en rachetant en septembre le château Grand-Pontet. Ce Grand cru classé de 14 ha situé près du Clos Fourtet et de Beau-Séjour Bécot sera intégré au château Quintus (28 ha). Le prince disposera du plus vaste Grand cru classé de l'appellation et vise le titre de Premier Grand cru classé en 2022...

Les Glauges : du vin et du yoga près d'Aix!

Première acquisition dans les Alpilles du groupe Oddo en 2015, le domaine du Vallon des Glauges à Eyguières (Coteaux d'Aix) poursuit sa restructuration. Une vingtaine d'hectares ont été plantés, le millésime 2022 sera certifié bio et le cap est mis sur l'œnotourisme : des cours de yoga sont désormais donnés sur la terrasse ouverte sur le massif des Alpilles. Ultra relaxant!

Paris : le Clos des Arènes de Lutèce cherche un conseil

Encouragés par Florence Berthout, la maire du V^e arrondissement, ils ont planté 200 pieds d'artaban, de vidoc et de floréal au cœur de Paris, dans les Arènes de Lutèce, à cinq minutes de Notre-Dame. Mais après une première vendange délicate, la bande de passionnés réunie autour du Clos des Arènes de Lutèce recherche un vigneron conseil pour les aider à faire prospérer cette petite vigne parisienne. Contact : contact@clos-des-arenes.fr

Canaries : des vignes lessivées par la lave

L'éruption volcanique du Cumbre Vieja sur l'île espagnole de La Palma a détruit plus de 60 hectares de vignes franches âgées de plusieurs centaines d'années. Pour soutenir les vigneronnes, l'association Francs de pied, créée par une quarantaine de vigneronnes français, lance un fonds de soutien pour tenter de sauver ce patrimoine végétal inestimable.

Baux de Provence : une AOP bientôt 100 % bio

Ils y sont arrivés ! Avec la certification du Mas Sainte Berthe, longtemps réfractaire, les onze domaines de l'AOP seront bientôt tous bio.

Droit devant, on aperçoit le château des Baux. Une place forte longtemps réputée imprenable. C'était aussi l'image renvoyée par le Mas Sainte Berthe, longtemps réfractaire à la certification bio malgré les appels du pied répétés des dix autres domaines de l'AOP, tous en bio depuis longtemps.

« Nous étions le dernier des Mohicans », sourit Olivier Rolland, nouveau patron du domaine familial après avoir passé trente ans dans l'informatique bancaire. Une résistance révolue avec une conversion bio entamée en 2020 pour un millésime certifié en 2023. « Attention, il s'agit plus d'une évolution que d'une révolution », tient à préciser le gérant, puisque le domaine était mené en culture raisonnée. « Le désherbage chimique avait été abandonné il y a dix ans. 90 % du chemin était parcouru ». Alors, pourquoi avoir refusé la certification si près du but ? « L'ex-directeur technique avait une appréciation du risque trop élevée pour passer en bio. »

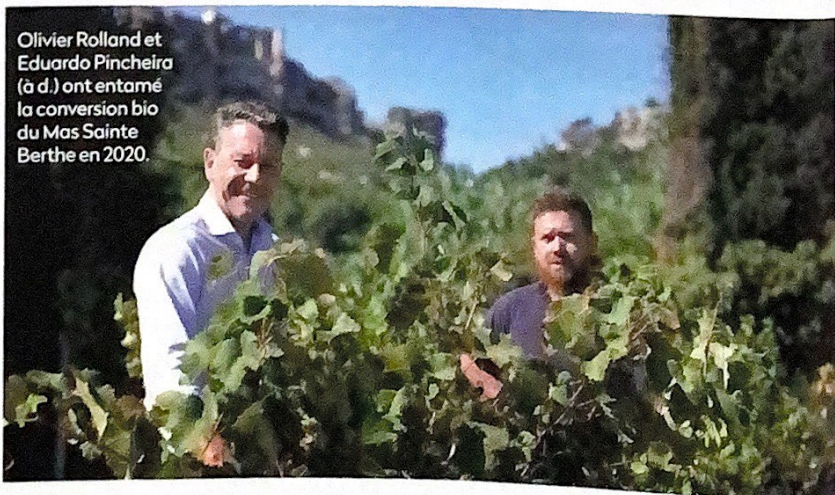
Des appréhensions qu'Olivier Rolland n'a pas : « La Provence est une région favorable à la culture en bio, pourquoi s'en priver ? ». Il y a un an et demi, le domaine a donc profité du départ du directeur technique, en poste depuis trente-sept ans, pour recruter son nouveau régis-

seur Eduardo Pincheira, débauché chez Romanin, un domaine voisin certifié en bio et biodynamie. La conversion a pu alors démarrer. « L'attelage du futur était formé », s'amuse le gérant qui a le sens de la formule.

VETO DE L'INAO

Les éventuels nouveaux arrivants auront-ils l'obligation d'être certifiés bio pour produire un AOP Les Baux-de-Provence ? Olivier Rolland n'y est pas favorable : « C'est un frein à l'entrée de nouveaux domaines ». Caroline Missoffe, présidente du Syndicat des vigneronnes des Baux, a un avis plus mitigé mais se souvient qu'en « 1995, nous avions voulu mettre l'obligation bio dans le cahier des charges, l'Inao a refusé ». En effet, on ne peut pas intégrer dans le cahier des charges d'une AOP un autre cahier des charges (le bio) susceptible d'évoluer hors de son contrôle.

Par défaut, le Syndicat des Baux pourrait demander une simple évolution des règles de l'AOP. À l'image de l'AOP Patrimoine qui, dès 2022, devrait imposer à ses vigneronnes l'interdiction du désherbage chimique. « Une façon d'amener plus de domaines vers le bio », argumente Mathieu Massimi, président du Syndicat de Patrimoine. **Yves Thetiot**



Olivier Rolland et Eduardo Pincheira (à d.) ont entamé la conversion bio du Mas Sainte Berthe en 2020.